REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VARETZ

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Séance du 4 Décembre 2014

L'an deux mil quatorze et le quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas PENNEL, Maire.

Date de convocation
28.11.2014

CORREZE
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
31 DEC. 2014
SAIL

Présents : 16 membres : N.Pennel, C.Goulmy, P.Barrière, E. Merel, A.Pons, B.Berthy, M.Sousa-Borges, J.Guennoc-Barrière, E.Jaubertie, M.Lochu, M.Froidefond, A. Coursière, C.Tallerie, F. Rouland, E.Goddaert, M.Durand.
Absents : P.Audard, M.Loriol et J.P Charliaguet qui ont respectivement donné procuration à N.Pennel, A.Coursière et E Goddaert.
Secrétaire de séance : Catherine Goulmy

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU AU LIEU-DIT LAURENÇOU

Le Conseil municipal,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 11.01.2008 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
Entendu les motifs présentés par Monsieur le Maire pour la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VARETZ :
La modification simplifiée du PLU au lieu-dit Laurençou porte sur la réduction de la zone NP (naturelle protégée) au profit de la zone A (agricole)afin de permettre à un agriculteur, pour des raisons de sécurité, de reconstruire un bâtiment agricole en remplacement de celui détruit par un incendie. Ce dernier était situé en zone NP à proximité de maisons d'habitation. Les parcelles concernées sont cadastrées AP24p et AP4p (anciennement B784p et B1730p).En compensation et dans la même configuration la zone A est réduite au profit de la zone NP sur les parcelles AP3p et AP4P (anciennement B1729 et B1730p). Ces modifications sont mineures et ne remettent pas en cause ni le règlement des zones A et NP ni le PADD.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Considérant que la mise à disposition du public du dossier de modification du PLU durant la période du 20 octobre 2014 au 19 novembre 2014 inclus n'a donné lieu à aucune observation,
- Considérant que le dit dossier, suite à la consultation des personnes associées, a bien été modifié conformément à la demande de la Direction Départementale des

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
10 DEC. 2014
CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Territoires afin de conforter le caractère d'intérêt général de l'évolution du document d'urbanisme,

- Décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente
- Dit que la présente délibération fera l'objet conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code l'Urbanisme, d'un affichage durant un mois et d'une mention en annonces légales dans un journal local
- Dit que conformément à l'article R123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie de Varetz et à la Sous-Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Dit également que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée du PLU au lieu-dit Laurençou ne seront exécutoires que dès sa réception en Sous-Préfecture et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (1er jour de l'affichage en Mairie, insertion dans un journal)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme, affichée et transmise en Sous-Préfecture
le 10 Décembre 2014
Le Maire,

MAIRIE DE VARETZ 19 Corrèze (Corrèze)

N. PENNEL

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée en Mairie le : 10. 12. 2014

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
10 DEC. 2014
CONTROLE DE LÉGALITÉ

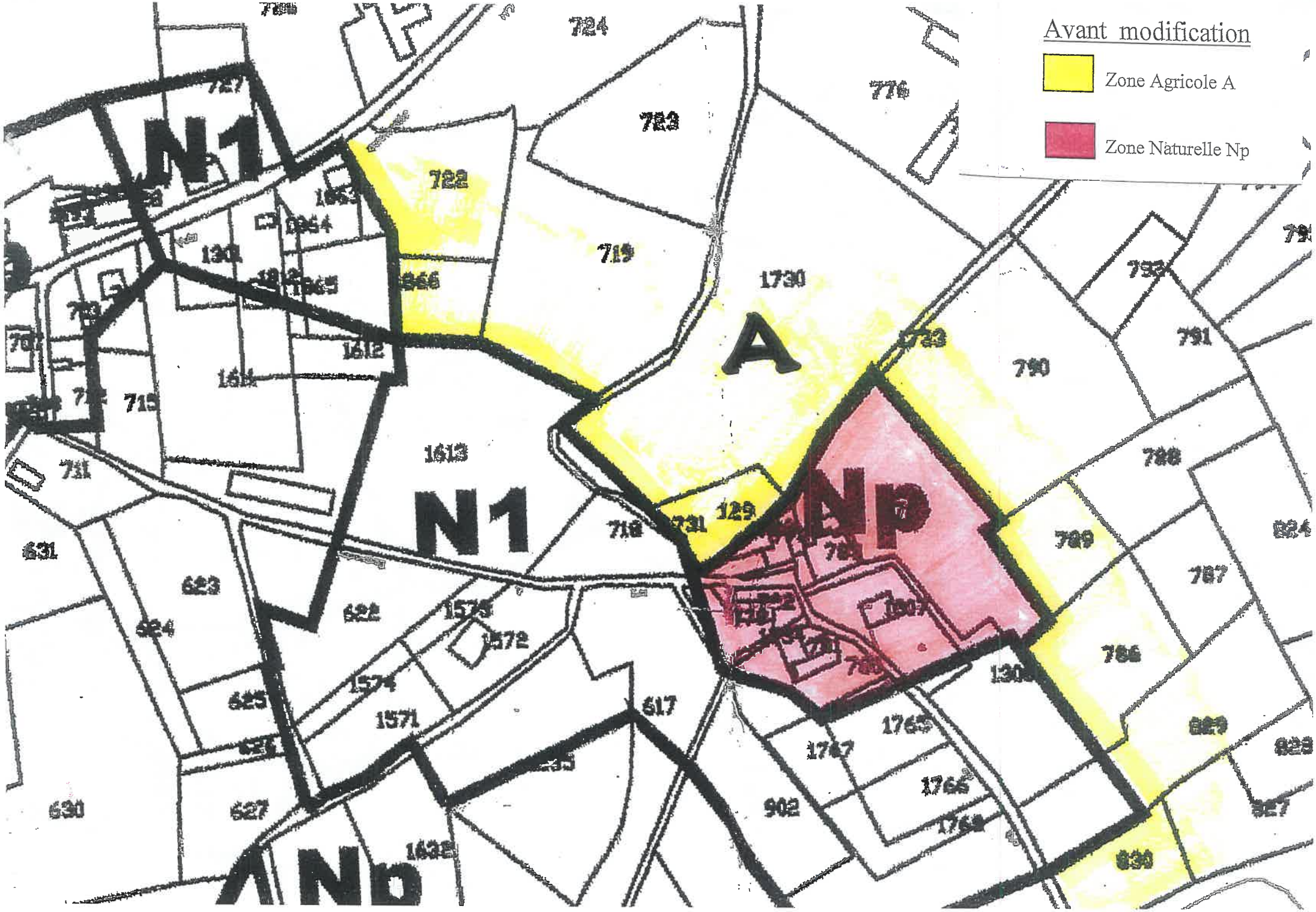
Avant modification
Zone Agricole A
Zone Naturelle Np
N1
N1
A
Np
Nb
724
723
722
719
1730
776
790
791
789
787
786
788
1613
1612
1611
715
727
631
623
624
622
625
627
630
617
902
1765
1767
1766
1764
1571
1572
1574
1573
129
731
718
130

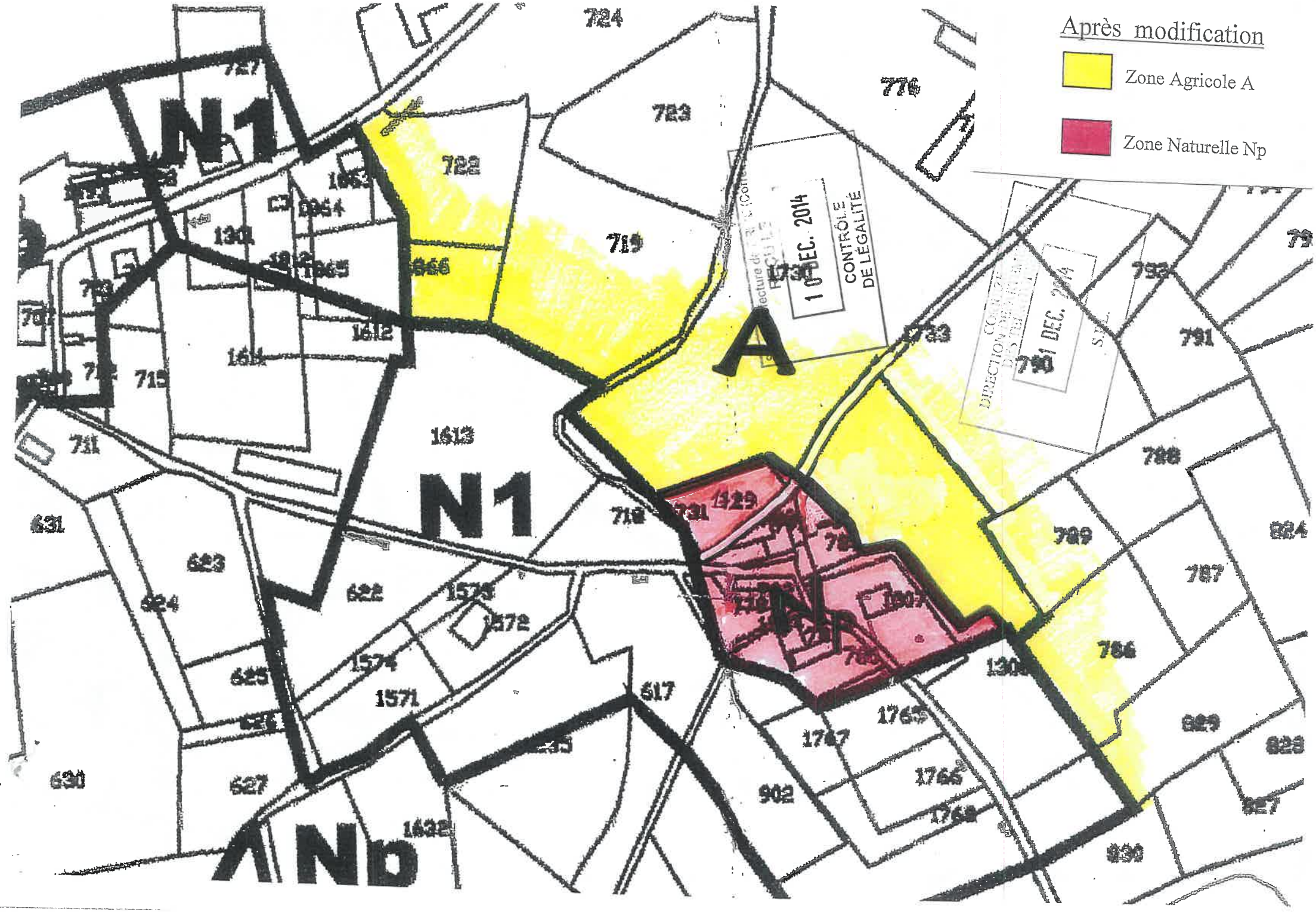
Après modification
Zone Agricole A
Zone Naturelle Np
N1
N1
A
Np
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
10 DEC. 2014
DIRECTION
SAL
724
727
723
776
722
719
1612
1614
715
1613
711
631
623
624
622
1573
1572
1574
625
1571
617
627
630
1632
902
1765
1767
1766
1768
786
789
787
788
791
824
829
828
827
830
1301
1729
1730
1731
1807